

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 6 mai 2013 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement
Mme Céline Forget, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
M. Louis Moffatt, Conseiller du district de Claude-Ryan
Mme Ana Nunes, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Marie Potvin, Conseillère du district de Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES :

M. Michel Allen, Directeur de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Pierre A. Chapuis, Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine
Me Julie Desjardins, Chef de division des Ressources humaines et des Relations avec les citoyens et Secrétaire substitut de l'arrondissement
Mme Sophie Laberge, chef de division Voirie et parcs, directrice *par interim* de la direction des Travaux Publics
Me Marie-France Paquet, Directrice des Services administratifs, du greffe et des Relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement
M. Normand Proulx, Directeur de l'arrondissement

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET INVOCATION

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19h. Elle procède ensuite à la lecture de l'invocation et passe en revue les points de l'ordre du jour.

CA13 16 0130

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 mai 2013 en retirant le point suivant :

20.02 CA13 16 1131899019	APPROUVER LE NOUVEAU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET LE CLD LES TROIS MONTS, POUR LES ANNÉES 2012-2013 À 2014-2015, DÉFINISSANT LES RÔLES ET LES RESPONSABILITÉS DE LA VILLE ET DE L'ORGANISME CLD EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL ET DE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT
---------------------------------------	--

Et en ajoutant les points suivants sous la rubrique « Affaires nouvelles » :

70.02	ACCEPTER L'INSTALLATION DE L'OEUVRE D'ART «KATE & NORA» DE L'ARTISTE ROBERT WILSON, À LA PLACE KATE-MCGARRIGLE, DU CÔTÉ SUD DE L'AVENUE LAURIER ENTRE LES AVENUES QUERBES ET DUROCHER
--------------	--

70.03	AUTORISER LA TENUE D'UN CONCERT DE MUSIQUE CLASSIQUE GRATUIT ORGANISÉ PAR LE CHÂTEAU VINCENT-D'INDY, RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES, POUR SES RÉSIDENTS ET LES CITOYENS D'OUTREMONT LE 9 JUIN 2013 DE 14 H À 16 H, SOUS LE CHAPITEAU AMÉNAGÉ AU PARC BEAUBIEN
--------------	--

70.04	AUTORISER UNE DÉPENSE DE 150 000 \$, DONT 100 000\$ POUR L'ACHAT D'ASPHALTE CHEZ BAU VAL (ENTENTE 847259), À MÊME LE SURPLUS LIBRE AFIN DE PERMETTRE LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE REVÊTEMENT MINCE DANS DIVERSES RUES DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT
--------------	--

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.01

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DÉBUTE À 19H13 À 20H15

CITOYENS	SUJET
MME CLÉO HAMET	Environnement et propreté
MME CATHERINE LAPOINTE	Aire de jeux et parcs
MME DOMINIQUE CORMIER	Revitalisation des artères commerciales

CIToyENS	SUJET
M. PIERRE-ALBERT DUBOIS	Modification au Règlement de zonage – AO-214
M. JEAN-PIERRE GARIÉPY	Bouffe de rue et réflexion du conseil
M. HIRSH TEITLEBAUM	Cause synagogue St-Viateur
M. MAYER FEIG	Crémation des pains
M. PIERRE LACERTE	Les arbres d'Outremont /Dépôt
MME LEILA MARSHY	Jugement synagogue St-Viateur
MME ELKA POLLAK	Séance mars 2013
M. CHRISTIAN BOUVET	Autorisation dépense véhicules Sécurité publique
M. HIRSH HERSHBER	Communauté juive

CA13 16 0131

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Céline Forget

DE PROLONGER la période de questions du public pour une période de trente (30) minutes, le tout tel que prévu à l'article 32.3 du *Règlement sur la procédure des séances du conseil* (AO-1).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DÉBUTE À 20H15 ET SE TERMINE À 20H45

CIToyENS	SUJET
M. MEIR KLEIN	Stationnement sur St-Viateur
M. RICHARD CUMMINGS	Stationnement et nettoyage / Impasse

CITOYENS	SUJET
M. ÉTIENNE COUTU	Fusion/Défusion
MME RACHEL KLEIN	Communauté juive/Ma communauté

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DÉBUTE À 20h46 ET SE TERMINE À 20h50

CONSEILLERS	SUJET
MME ANA NUNES	Travaux skatepark Revitalisation de l'avenue Van Horne

CA13 16 0132

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 2 AVRIL 2013

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 avril 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04

CA13 16 0133

HOMMAGE À JEAN COUSINEAU

ATTENDU le décès de Monsieur Jean Cousineau, violoniste, compositeur et pédagogue, le 5 avril 2013;

ATTENDU QUE Monsieur Cousineau, résidant d'Outremont, a apporté une contribution exceptionnelle à la culture musicale québécoise;

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

DE RENDRE un hommage posthume à Monsieur Jean Cousineau ayant consacré sa vie à la musique autant comme instrumentiste et compositeur que comme professeur auprès des jeunes pour lesquels, il a développé une méthode d'enseignement qui lui est propre, *Les Petits Violons*;

DE TRANSMETTRE au nom du conseil de l'arrondissement Outremont, nos plus sincères condoléances à ses proches.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05 1133489004

CA13 16 0134

PROCLAMATION DE LA « SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES » DU 13 AU 19 MAI 2013

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Outremont tient à souligner l'importance des familles à la contribution de la vitalité communautaire d'Outremont;

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

DE PROCLAMER la « Semaine québécoise des familles » qui se déroulera du 13 au 19 mai 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

15.01 1131211008

CA13 16 0135

ADJUDICATION D'UN CONTRAT À LA FIRME « CONSTRUCTION GC-MERINEAU LTÉE « AYANT POUR OBJET LA RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET BORDURES DE BÉTON AU PRIX TOTAL DE 68 565,34 \$ (TAXES INCLUSES) - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NO. TP02/02-13 - TROIS (3) SOUMISSIONNAIRES CONFORMES – PROVENANCE : BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

D'OCTROYER à la firme « Construction GC-Merineau ltée », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la reconstruction de trottoirs et bordures de béton au prix et aux conditions de sa soumission conformément à l'appel d'offres sur invitation no. TP02/02-13, soit au prix total de 68 565,34 \$ (taxes incluses);

D'AUTORISER une dépense totale de 68 565,34 \$, comprenant les taxes pour la réalisation de ce contrat;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1135078014

APPROUVER LE NOUVEAU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET LE CLD LES TROIS MONTS, POUR LES ANNÉES 2012-2013 À 2014-2015, DÉFINISSANT LES RÔLES ET LES RESPONSABILITÉS DE LA VILLE ET DE L'ORGANISME CLD EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL ET DE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT

CE DOSSIER EST RETIRÉ.

20.02

CA13 16 0136

AUTORISER UNE DÉPENSE DE 80 687,26 \$ (TAXES INCLUSES) POUR L'ACHAT DE DEUX (2) VÉHICULES DE MARQUE TOYOTA, MODÈLE RAV4 2013 ET OCTROYER À LA FIRME « ALIX AUTOMOBILE INC. », SEUL SOUMISSIONNAIRE CONFORME, LE CONTRAT POUR L'ACQUISITION DE CES DEUX (2) VÉHICULES - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NO.13-12835 – PROVENANCE : BUDGET D'IMMOBILISATIONS

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'OCTROYER un contrat à la firme « Alix Automobile inc. », seul soumissionnaire conforme, pour l'acquisition de deux (2) véhicules de marque Toyota, modèle RAV4 2013, à traction intégrale, incluant la fabrication d'un caisson ainsi que le lettrage, au prix et aux conditions de sa soumission, soit au prix total de 80 687,26 \$ (taxes incluses) conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro 13-12835;

D'AUTORISER une dépense de 80 687,26 \$ (taxes incluses) pour l'achat de ces deux véhicules;

D'IMPUTER cette dépense selon les informations inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 NTA1135078013

CA13 16 0137

OCTROYER UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS AU MONTANT DE 38 631,60 \$ (TAXES INCLUSES) À LA FIRME « BEAUPRÉ & ASSOCIÉS EXPERTS CONSEILS INC. » POUR LA CONCEPTION, LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC RAOUL-DANDURAND DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT- APPEL D'OFFRES SUR INVITATION SP03/03-13 – DEUX (2) SOUMISSIONNAIRES CONFORMES – PROVENANCE : BUDGET D'IMMOBILISATIONS

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Céline Forget

D'OCTROYER un contrat de services professionnels à la firme Beauprés & Associés Experts Conseils inc. pour les services professionnels visant la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux pour l'aménagement du parc Raoul-Dandurand de l'arrondissement d'Outremont, au prix et aux conditions de sa soumission, soit au prix total de 38 631,60 \$ (taxes incluses), conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro SP03/03-13;

D'AUTORISER une dépense de 38 631,60 \$ (taxes incluses) pour la réalisation de ce contrat;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières décrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1135078015

CA13 16 0138

DÉPÔT DES DEMANDES DE PAIEMENT SANS BON DE COMMANDE AU COURS DE LA PÉRIODE S'ÉTENDANT DU 1^{ER} AU 31 MARS 2013

DÉPÔT des demandes de paiement sans bon de commande au cours de la période s'étendant du 1^{er} au 31 mars 2013

30.01 1132861017

CA13 16 0139

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 MARS 2013

DÉPÔT des bons de commandes pour la période du 1^{er} au 31 mars 2013

30.02 1132861016

CA13 16 0140

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 MARS 2013

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 31 mars 2013

30.03 1132861015

CA13 16 0141

AUTORISER UNE DÉPENSE DE 30 000 \$, POUR LA FABRICATION DE 20 BANCS DE PARC PAR LA DIRECTION DU MATÉRIEL ROULANT ET ATELIERS - DEVIS DP-750001 – PROVENANCE : BUDGET D'IMMOBILISATIONS

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER une dépense maximale de 30 000 \$ pour la fabrication de 20 bancs de parc par la direction du Matériel Roulant et Atelier, et ce, à même le budget du programme triennal d'immobilisations selon les informations financières au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 NTA1135078010

CA13 16 0142

APPROUVER LA LISTE DES RUES VISÉES PAR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CHAUSSÉES ET DES TROTTOIRS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE (PRR 2013) POUR L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT AU MONTANT DE 359 000 \$, INCLUANT LES TAXES

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Louis Moffatt

D'APPROUVER la liste des rues visées par les travaux de réfection des chaussées et des trottoirs, dans le cadre du *Programme de réfection routière 2013* pour l'arrondissement d'Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1136247003

CA13 16 0143

ACCEPTER UNE SUBVENTION DE « ROYBOX » POUR L'ORGANISATION DU TABLEAU OUTREMONT DANS LE CADRE DE L'ÉVÉNEMENT « KARNAVAL » ET AUTORISER LA SIGNATURE DE L'ENTENTE

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

D'AUTORISER la signature d'une lettre d'entente et d'une entente de services entre « RoyBox » et l'arrondissement d'Outremont, pour l'organisation d'un grand défilé de théâtre de rue dans le cadre du Terra Carnaval 2013;

DE RECEVOIR une somme de 5 760 \$ de « RoyBox » pour la création d'un tableau sous le thème « Le Petit Bonheur en parade » inspiré de l'œuvre de Félix Leclerc;

D'AUTORISER à cette fin, Madame Anne-Marie Poitras, coordonatrice- événements spéciaux, à signer ladite entente pour et au nom de l'arrondissement d'Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1130806002

CA13 16 0144

AUTORISER LA DIRECTRICE DES SERVICES ADMINISTRATIFS À DÉPOSER TOUTE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE LA FÊTE DE LA SAINT-JEAN EN 2013 ET ÉGALEMENT POUR LES ANNÉES SUBSÉQUENTES

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'AUTORISER la directrice des services administratifs, greffe et relations avec les citoyens à déposer toute demande de subvention relativement à l'organisation de la fête de la Saint-Jean en 2013 et les années subséquentes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1133489003

CA13 16 0145

APPROUVER LES CRITÈRES DE SÉLECTION ET LA GRILLE D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS, DANS LE CADRE DU LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION AYANT POUR OBJET LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LA RÉFECTION DES TOITURES DU CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT (CCI); ET DÉLÉGUER AU DIRECTEUR D'ARRONDISSEMENT LA FORMATION D'UN COMITÉ D'ÉVALUATION CONFORMÉMENT À LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'APPROUVER les critères de sélection et la grille d'évaluation et de pondération pour la préparation de plans et devis et surveillance des travaux pour la réfection des toitures de l'aréna de l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre d'un appel d'offres sur invitation ayant pour objet la fourniture de services professionnels;

DE DÉLÉGUER au directeur d'arrondissement la formation d'un comité d'évaluation conformément à la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.08 1135078011

CA13 16 0146

MANDATER ME SIMON JOLIN-BARRETTE, AVOCAT AU SERVICES DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, AFIN D'ENREGISTRER DES PLAIDOYERS DE CULPABILITÉ ET PAYER L'AMENDE AFFÉRENTE AUX CONSTATS D'INFRACTION ÉMIS PAR LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL – 12 735 \$ - PROVENANCE : SURPLUS

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

DE MANDATER Me Simon Jolin-Barrette, avocat au Services des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal, afin d'enregistrer un plaidoyer de culpabilité;

DE PAYER l'amende afférente aux constats d'infraction no 302778 1 000753184 (1 260\$), 302778 1 000753192 (1 010\$), 302778 1 000753218 (1 010\$), 302778 1 000753226 (1 010 \$), 302778 1 000753234 (1 010 \$), 302778 1 000753242 (1 010\$), 302778 1 000753283 (1 010 \$), 302778 1 000753291 (1 010 \$), 302778 1 000754604 (1 010 \$), 302778 1 000805588 (1 885 \$) et 302778 1 000805497 (1 510 \$) émis par la Commission de la santé et de la sécurité du travail;

D'ÉMETTRE les chèques suivants:

- Un chèque au montant de **1 260 \$** libellé à l'ordre du **Ministre des finances**;
- Un chèque au montant de **1 010 \$** libellé à l'ordre du **Ministre des finances**;
- Un chèque au montant de **1 010 \$** libellé à l'ordre du **Ministre des finances**;
- Un chèque au montant de **1 010 \$** libellé à l'ordre du **Ministre des finances**;
- Un chèque au montant de **1 010 \$** libellé à l'ordre du **Ministre des finances**;
- Un chèque au montant de **1 010 \$** libellé à l'ordre du **Ministre des finances**;
- Un chèque au montant de **1 010 \$** libellé à l'ordre du **Ministre des finances**;
- Un chèque au montant de **1 010 \$** libellé à l'ordre du **Ministre des finances**;
- Un chèque au montant de **1 010 \$** libellé à l'ordre du **Ministre des finances**;
- Un chèque au montant de **1 885 \$** libellé à l'ordre du **Ministre des finances**;
- Un chèque au montant de **1 510 \$** libellé à l'ordre du **Ministre des finances**;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.09 CTA1134184001

CA13 16 0147

CONCLURE UN CONTRAT AVEC LA SOCIÉTÉ POUR LA PRÉVENTION DE LA CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX (SPCA) POUR LE CONTRÔLE ANIMALIER SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT D'UNE DURÉE D'UN (1) AN, SOIT DU 1^{ER} MAI 2013 AU 30 AVRIL 2014, POUR UN MONTANT TOTAL DE 6 480 \$ - PROVENANCE : BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

D'OCTROYER un contrat de gré à gré d'une durée d'un (1) an, soit du 1^{er} mai 2013 au 30 avril 2014, avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA), pour le contrôle animalier sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont, pour un montant total de 6 480 \$ (taxes incluses);

DE DÉLÉGUER le chef de la division de la sécurité publique, pour signer ledit contrat pour et au nom de l'arrondissement d'Outremont;

D'AUTORISER une dépense à cette fin au montant de 6 480 \$ (taxes incluses);

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention financière de l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.10 NTA1133045008

CA13 16 0148

AUTORISER UNE DÉPENSE MAXIMALE DE 32 192,50 \$, TAXES INCLUSES, ET OCTROYER UN CONTRAT À LA FIRME « GROUPE ID » POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS RELIÉS AU PROGRAMME DE CADENASSAGE, EN CONFORMITÉ AVEC L'ENTENTE-CADRE CORPORATIVE PORTANT SUR LA FOURNITURE DE SERVICE DE CADENASSAGE – PROVENANCE : SURPLUS

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER une dépense de 32 192,50 \$ toutes taxes incluses, pour des services professionnels en soutien à l'implantation du programme de cadénassage à l'arrondissement d'Outremont;

D'ACCORDER à la firme « Groupe ID », un contrat de 27 999,56 \$ sans les taxes, selon l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et ladite firme, par la résolution CG 09 01 221;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.11 NTA1133711005

CA13 16 0149

AUTORISER LE PAIEMENT À LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ) POUR L'IMMATRICULATION DES VÉHICULES DE L'ARRONDISSEMENT POUR L'ANNÉE 2013 POUR UN MONTANT TOTAL DE 28 080 \$ - PROVENANCE : BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'AUTORISER le paiement à la SAAQ pour un montant de 28 080 \$ pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.12 1132861014

CA13 16 0150

DÉPÔT DE L'ÉVOLUTION BUDGÉTAIRE AU 31 MARS 2013

DÉPÔT de l'évolution budgétaire au 31 mars 2013

30.14 1132861019

CA13 16 0151

AFFECTATION DU SURPLUS DE GESTION DÉGAGÉ DE L'EXERCICE FINANCIER 2012 D'UN MONTANT DE 1 535,4 M \$

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'AFFECTER le surplus de gestion dégagé de l'exercice financier 2012 d'un montant de 1 535,4 M\$, le tout selon les informations indiquées au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.15 1132861012

CA13 16 0152

VIREMENT POUR DÉPENSE - SYSTÈME DE SON ET WEB TV – DÉPENSE DE 35 000 \$ PROVENANT DU SURPLUS

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'AUTORISER un virement de crédits du compte de surplus de gestion pour un montant de 35 000\$ pour l'achat d'équipement pour remplacer le système de son et payer les honoraires de la web diffusion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.16 1132861020

CA13 16 0153

ALLOCATION APRÈS RETRAITE - RETRAITÉ DE LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS – DÉPENSE PROVENANT DU SURPLUS

Attendu que Monsieur Jean-Claude Sigouin, à la retraite depuis le 1^{er} septembre 2004, est bénéficiaire d'un programme d'allocations de retraite périodiques mis en place par la Ville d'Outremont le 7 novembre 1994 par la résolution 942-11-05 ;

Attendu que ce programme d'allocations prévoit que la Ville peut, sur demande d'un bénéficiaire, accélérer le paiement des allocations de retraite;

Attendu que la valeur actualisée de ces versements a été établie par un actuaire à la somme de 18 925,79\$ en date de mai 2013;

Attendu que ce programme prévoit que les décisions relatives aux demandes d'accélération de paiement peuvent être prises par « la Ville d'Outremont ou toute personne qu'elle pourra désigner à cette fin » et qu'aucune telle personne n'a ainsi été désignée;

Attendu que ces allocations sont payables à même le budget de l'Arrondissement Outremont et que le versement de cette somme forfaitaire n'affectera pas la capacité financière de l'Arrondissement;

Vu la recommandation du Directeur d'arrondissement ;

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

DE RECOMMANDER AU CONSEIL MUNICIPAL D'AUTORISER le paiement à Monsieur Jean-Claude Sigouin, en un seul versement, de la valeur actualisée des allocations de retraite qui lui sont payables en vertu du Programme d'allocation après retraite mis en place par la Ville d'Outremont le 7 novembre 1994 par la résolution 942-11-05.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.17 NTA1121904002

CA13 16 0154

ADOPTION DU RÈGLEMENT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) - AJOUT D'UN USAGE COMPLÉMENTAIRE À L'HABITATION ET À UN USAGE PRINCIPAL

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du 3 décembre 2012;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE suite à la publication d'un avis, le 25 avril 2013, invitant les personnes habiles à voter de la zone visée et des zones contiguës, à signer une demande de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue à la fin du délai fixé pour l'inscription, soit le 3 mai 2013;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'ADOPTER le règlement **AO-214** intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1121899068

CA13 16 0155

RECOMMANDATION AU CONSEIL MUNICIPAL - MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE D'OUTREMONT (1038-10)

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Louis Moffatt

DE RECOMMANDER au conseil municipal **D'ADOPTER** le *Règlement modifiant le régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont (1038-10)*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1121867031

CA13 16 0156

RENDRE UNE DÉCISION RELATIVEMENT À DEUX DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AFIN DE DÉROGER AUX ARTICLES 4.3 ET 7.5 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) ET AUTORISER AU MUR LATÉRAL LA CONSTRUCTION D'UN ESCALIER MENANT AU DEUXIÈME ÉTAGE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 6010, AVENUE DUROCHER

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 8 novembre 2012 d'accorder ces dérogations mineures en vertu des dispositions du règlement 1180;

ATTENDU qu'un avis a été publié dans le journal l'Express d'Outremont, éditions du 13 décembre 2012 et du 11 avril 2013 afin de statuer sur ces demandes de dérogations mineures;

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'ACCORDER, sur la base des préjudices énoncés et des documents déposés le 28 août 2012 et le 4 mars 2013 à la direction l'Aménagement urbain et du Patrimoine, conformément au règlement 1180, les demandes de dérogations mineures pour l'immeuble situé au 6010, avenue Durocher, et autoriser au mur latéral la construction d'un escalier menant au deuxième étage, en dérogation des articles 4.3 et 7.5 du *Règlement de zonage (1177)*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1121899073

CA13 16 0157

RENDRE UNE DÉCISION RELATIVEMENT À TROIS (3) DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AFIN DE DÉROGER À L'APPLICATION DE L'ARTICLE 5.3, À L'APPLICATION DU COEFFICIENT D'OCCUPATION AU SOL PRESCRIT À L'ARTICLE 2.4 ET À L'ANNEXE «C» DU RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) ET À L'APPLICATION DE L'ARTICLE 7.6.7. DU RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL PAR L'AJOUT D'UN QUATRIÈME ÉTAGE – IMMEUBLE SITUÉ AUX 1334-1336-1338, AVENUE VAN HORNE

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 4 avril 2013 d'accorder ces dérogations mineures en vertu des dispositions du règlement 1180;

ATTENDU qu'un avis a été publié dans le journal l'Express d'Outremont, édition du 18 avril 2013 afin de statuer sur ces demandes de dérogations mineures;

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'ACCORDER sur la base des préjudices énoncés et du document déposé le 26 mars 2013 à la direction l'Aménagement urbain et du Patrimoine, conformément au règlement 1180, la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé aux 1334-1336-1338, avenue Van Horne, relativement à l'application de l'article 5.3 du *Règlement de zonage* (1177);

D'ACCORDER sur la base des préjudices énoncés et le document déposé le 26 mars 2013 à la direction l'Aménagement urbain et du Patrimoine, conformément au règlement 1180, la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé aux 1334-1336-1338, avenue Van Horne, relativement à l'application du coefficient d'occupation au sol prescrit à l'article 2.4 et à l'annexe «C» du *Règlement de zonage* (1177);

D'ACCORDER sur la base des préjudices énoncés et le document déposé le 26 mars 2013 à la direction l'Aménagement urbain et du Patrimoine, conformément au règlement 1180, la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé aux 1334-1336-1338, avenue Van Horne, relativement à l'application de l'article 7.6.7 du *Règlement de zonage* (1177);

D'APPROUVER les documents du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), estampillés par à la direction l'Aménagement urbain et du Patrimoine le 26 mars 2013, relativement à l'agrandissement du bâtiment principal par l'ajout d'un quatrième étage aux 1334-1336-1338, avenue Van Horne, conformément au règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1131899013

CA13 16 0158

RENDRE UNE DÉCISION RELATIVEMENT À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE DÉROGER À L'APPLICATION DE L'ARTICLE 5.3 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) – DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL EN COUR LATÉRALE GAUCHE – IMMEUBLE SITUÉ AU 20, AVENUE PAGNUELO

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 4 avril 2013 d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement 1180;

ATTENDU qu'un avis a été publié dans le journal l'Express d'Outremont, édition du 18 avril 2013 afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Louis Moffatt

D'ACCORDER sur la base des préjudices énoncés et les documents déposés les 15 février et 25 mars 2013 à la direction l'Aménagement urbain et du Patrimoine, conformément au règlement 1180, la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 20, avenue Pagnuelo, relativement à l'application de l'article 5.3 du Règlement de zonage (1177);

D'APPROUVER les documents du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), estampillés par la direction l'Aménagement urbain et du Patrimoine le 25 mars 2013, relativement à l'agrandissement du bâtiment principal situé au 20, avenue Pagnuelo, conformément au règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Un débat s'engage.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Louis Moffatt, Ana Nunes, Marie Potvin

VOTE CONTRE: Céline Forget

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.05 1131899014

CA13 16 0159

RENDRE UNE DÉCISION RELATIVEMENT À DEUX DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AFIN DE DÉROGER À L'APPLICATION DE L'ARTICLE 7.1 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) ET AINSI AUTORISER L'IMPLANTATION DU BÂTIMENT AVEC UNE MARGE LATÉRALE DE 12,2 PIEDS PLUTÔT QU'UNE DEMIE FOIS LA HAUTEUR (20 PIEDS) TEL QUE PRESCRIT À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE PB-6 ET AFIN DE DÉROGER À L'APPLICATION DE L'ARTICLE 5.3 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT EN COUR ARRIÈRE DU BÂTIMENT INSTITUTIONNEL – IMMEUBLE SITUÉ AUX 36-46, AVENUE VINCENT-D'INDY

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 4 avril 2013 d'accorder ces dérogations mineures en vertu des dispositions du règlement 1180;

ATTENDU qu'un avis a été publié dans le journal l'Express d'Outremont édition du 18 avril 2013 afin de statuer sur ces demandes de dérogations mineures;

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

D'ACCORDER sur la base des préjudices énoncés et les documents déposés les 21, 27 mars et 4 avril 2013 à la direction l'Aménagement urbain et du Patrimoine, conformément au règlement 1180, la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé aux 36-46, avenue Vincent-d'Indy, relativement à l'application de l'article 5.3 du Règlement de zonage (1177);

D'ACCORDER sur la base des préjudices énoncés et les documents déposés les 21, 27 mars et 4 avril 2013 à la direction l'Aménagement urbain et du Patrimoine, conformément au règlement 1180, la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé aux 36-46, avenue Vincent-d'Indy, relativement à l'article 7.1 et à l'annexe «C» du Règlement de zonage (1177) et ainsi autoriser l'implantation du bâtiment avec une marge latérale de 12 pieds 2 pouces plutôt qu'une demie fois la hauteur (19 pieds et 6 pouces) tel que prescrit à la grille des usages et des normes de la zone PB-6;

D'APPROUVER les documents du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), estampillés par la direction l'Aménagement urbain et du Patrimoine les 21, 27 mars et 4 avril 2013, relativement à l'agrandissement en cour arrière du bâtiment institutionnel au 36-46, avenue Vincent d'Indy, conformément au règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1131899015

CA13 16 0160

DEMANDE D'AUTORISATION RELATIVEMENT À L'AMÉNAGEMENT D'UN CAFÉ-TERRASSE AU 1075, AVENUE LAURIER (CHO'COLA)

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 4 avril 2013 d'accorder cette demande d'autorisation d'aménagement d'un café-terrasse, en vertu du règlement 1054-2 portant sur les cafés-terrasses;

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande d'autorisation pour l'aménagement d'un café-terrasse relativement au 1075, avenue Laurier laquelle approbation s'applique à la recommandation formulée par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) ainsi qu'aux plans joints au dossier faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1131899016

CA13 16 0161

FERMETURE DE RUES - COURSE « MOI MES SOULIERS PARENTS-ENFANTS » - 7 JUIN 2013 DE 8H30 À 12H30

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'ÉDICTER, l'ordonnance numéro **OCA13 16 0161**, autorisant l'occupation du domaine public et la fermeture à la circulation automobile sur les voies publiques suivantes, dans le cadre de la Course « Moi Mes Souliers Parents-Enfants » de l'école Guy Drummond, qui aura lieu le 7 juin 2013 de 8h30 à 12h30:

- 1) Boulevard Dollard, entre les avenues Bernard et Van Horne;
- 2) Avenue Stuart, entre les avenues Bernard et Lajoie;
- 3) Avenue Lajoie, entre les avenues McEachran et Wiseman;
- 4) Avenue Bernard, en direction ouest seulement, entre les avenues Wiseman et McEachran.

Le tout selon les réserves indiquées au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1133045007

CA13 16 0162

FERMETURE DE RUES ET DE RUELLES - FÊTE DES VOISINS 2013 - 8 JUIN ET 22 JUIN 2013

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'ÉDICTER, l'ordonnance numéro **OCA13 16 0162**, autorisant l'occupation du domaine public et la fermeture à la circulation automobile sur les voies publiques suivantes, dans le cadre de la Fête des voisins du 8 juin 2013, en cas de pluie, remise au 15 juin 2013:

1. Avenue Dollard, entre les avenues Van Horne et Ducharme, de 15h00 à 22h00;
2. Ruelle Durocher / Querbes, entre les avenues Laurier et Fairmount, de 16h00 à 19h00;
3. Avenue Hartland, entre les avenues Ducharme et Du Manoir, de 16h00 à 22h00;

La fermeture à la circulation automobile sur l'avenue Stuart, entre les avenues Bernard et Saint-Viateur, de 16h00 à 22h00, le 22 juin 2013.

Le tout selon les réserves indiquées au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1130771001

CA13 16 0163

FERMETURE DE RUES POUR LE TERRA KARNAVAL 2013 - 24 JUIN 2013 DE 15H À 16H

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'ÉDICTER, l'ordonnance numéro **OCA13 16 0163**, autorisant l'occupation du domaine public et la fermeture à la circulation automobile sur les voies publiques suivantes, dans le cadre du « Terra Carnaval », du 24 juin 2013 de 15h00 à 16h00:

- 1) Avenue Stuart, entre les avenues St-Viateur et Bernard;
- 2) Avenue Bernard, aux intersections des avenues Stuart, Wiseman, Outremont, Champagneur et Bloomfield;
- 3) Avenue Bloomfield, entre les avenues Bernard et St-Viateur.

Le tout selon les réserves indiquées au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1130771002

CA13 16 0164

FERMETURE DE RUES - FÊTE DE FIN D'ANNÉE ÉCOLE NOUVELLE QUERBES - 18 JUIN 2013 DE 17H30 À 21H

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

D'ÉDICTER, l'ordonnance numéro **OCA13 16 0164**, autorisant l'occupation du domaine public et la fermeture à la circulation automobile sur les voies publiques suivantes, dans le cadre de la Fête de fin d'année École Nouvelle Querbes du 18 juin 2013 de 17h30 à 18h00, en cas de pluie, remise au 19 juin 2013 à la même heure:

- 1) Avenue De L'Épée, entre les avenues Fairmount et Elmwood;
- 2) Avenue Fairmount, entre les avenues Querbes et Bloomfield;
- 3) Avenue Bloomfield, entre les avenues Laurier et Elmwood;
- 4) Avenue Elmwood, entre les avenues De L'Épée et McDougall.

Le tout selon les réserves indiquées au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1130771003

CA13 16 0165

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION POUR AUTORISER LA TENUE D'UNE PROMOTION COMMERCIALE (BRADERIE) SUR L'AVENUE VAN HORNE DU MERCREDI LE 8 MAI AU SAMEDI LE 12 MAI 2013, ET POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE, DU MERCREDI LE 18 SEPTEMBRE AU SAMEDI LE 21 SEPTEMBRE 2013

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER les événements annuels de braderie sur l'avenue Van Horne, du mercredi le 8 mai au samedi le 12 mai 2013 inclusivement et du mercredi le 18 septembre au samedi le 21 septembre 2013 inclusivement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1131899020

CA13 16 0166

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À HUIT (8) DEMANDES D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) POUR LES IMMEUBLES SITUÉS AUX 1120, AVENUE LAURIER, 464, AVENUE VILLENEUVE, 1211, BOULEVARD DU MONT-ROYAL, 5177-5179-5181, AVENUE DUROCHER, 1714, AVENUE DUCHARME, 5437, AVENUE DUROCHER, TRONÇON NUMÉRO 6 POUR LE BOIS D'OUTREMONT DU CHEMIN DE CEINTURE DU MONT-ROYAL, 712, AVENUE PRATT

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé, à sa séance du 4 avril 2013 d'approuver ces demandes d'approbation d'un PIIA;

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'APPROUVER les demandes d'approbation d'un PIIA relativement aux huit (8) projets inscrits à la liste ci-jointe et préparée par la direction de l'Aménagement urbain et du Patrimoine concernant les propriétés énumérées ci-après:

1. 1120, avenue Laurier,
2. 464, avenue Villeneuve,
3. 1211, boulevard du Mont-Royal,
4. 5177-5179-5181, avenue Durocher,
5. 1714, avenue Ducharme,
6. 5437, avenue Durocher,
7. Tronçon numéro 6 pour le bois d'Outremont du chemin de ceinture du Mont-Royal,
8. 712, avenue Pratt,

laquelle approbation s'applique aux recommandations et réserves formulées par le CCU ainsi qu'aux plans joints à chacun des dossiers faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1131899011

CA13 16 0167

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À DEUX (2) PROJETS DE MODIFICATIONS D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AUX: 831, AVENUE ROCKLAND ET 753-755, AVENUE DAVAAR

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé, à sa séance du 4 avril 2013 d'approuver ces demandes de modifications d'un PIIA;

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER les deux (2) demandes de modification d'un PIIA relativement aux projets inscrits à la liste ci-jointe et préparée par la direction de l'Aménagement urbain et du Patrimoine concernant les propriétés énumérées ci-après:

1. 831, avenue Rockland;
2. 753-755, avenue Davaar;

Les approbations s'appliquent aux recommandations et réserves formulées par le CCU ainsi qu'aux plans joints à chacun des dossiers faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1131899012

CA13 16 0168

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DE L'APPARENCE EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL SITUÉ AU 1205, AVENUE ST-VIAEUR

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé, à sa séance du 4 avril 2013 de refuser cette demande d'approbation d'un PIIA;

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Cinq-Mars

DE REFUSER, pour les motifs énoncés dans le sommaire et par le CCU, les documents du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), estampillés par la direction de l'Aménagement urbain et du Patrimoine le 8 mars 2013, relativement à la modification de l'apparence extérieure du bâtiment principal au 1205, avenue St-Viateur, conformément au règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1131899017

CA13 16 0169

AUTORISER L'INSCRIPTION D'UN MOUVEMENT DE MISE EN DISPONIBILITÉ AU REGISTRE DES POSTES AU DOSSIER DE MONSIEUR ALEXIS BISSONNETTE, TITULAIRE COL BLEU AFFECTÉ À L'EMPLOI DE CHAUFFEUR D'APPAREILS MOTORISÉS « C » À LA DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOSIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER l'inscription d'un mouvement de mise en disponibilité au dossier de Monsieur Alexis Bissonnette et ce, conformément aux modalités énoncées au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 1133711006

CA13 16 0170

DÉPÔT DU BILAN 2012 CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PESTICIDES DANS L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

DE RECEVOIR le Bilan 2012 concernant l'application du *Règlement relatif aux pesticides dans l'arrondissement d'Outremont*, et ce, en vue de son dépôt au conseil municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

60.01 1135078008

CA13 16 0171

DÉPÔT DES CERTIFICATS SUITE AUX REGISTRES TENUS LE 11 AVRIL 2013 - RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS AO-229, AO-230 ET AO-231

DÉPÔT des certificats de la secrétaire d'arrondissement substitut suite à la tenue des registres du 11 avril 2013 pour les règlements d'emprunts AO-229, AO-230 et AO-231.

60.02 1133489002

DÉPÔT DES INTERVENTIONS DES FONCTIONNAIRES DE L'ARRONDISSEMENT DANS LES DOSSIERS DE LA VILLE CENTRE

AUCUN DÉPÔT

60.03 1139916579

CA13 16 0172

DÉPÔT- CORRESPONDANCE DE LA MAIRESSE

DÉPÔT de lettres de la mairesse concernant les bornes-fontaines

61.01 1139916565

CA13 16 0173

DÉPÔT DE COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS DE COMITÉS CONSULTATIFS DE CITOYENS

DÉPÔT des comptes-rendus suivants :

- Comité sur les relations intercommunautaires du 25 février, 11 mars 2013 et 8 avril 2013;
- Comité « Aréna » du 19 novembre 2012 et du 18 mars 2013;
- Comité « Maison Holmes-McFarlane » du 3 juillet 2012.

70.01

CA13 16 0174

ACCEPTER L'INSTALLATION DE L'OEUVRE D'ART «KATE & NORA» DE L'ARTISTE ROBERT WILSON, À LA PLACE KATE-McGARRIGLE, DU CÔTÉ SUD DE L'AVENUE LAURIER ENTRE LES AVENUES QUERBES ET DUROCHER

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Cinq-Mars

D'ACCEPTER l'installation de l'oeuvre d'art «Kate & Nora» de l'artiste Robert Wilson, à la place Kate-McGarrigle, du côté sud de l'avenue Laurier entre les avenues Querbes et Durocher.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.02 1133278004

CA13 16 0175

AUTORISER LA TENUE D'UN CONCERT DE MUSIQUE CLASSIQUE GRATUIT ORGANISÉ PAR LE CHÂTEAU VINCENT-D'INDY, RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES, POUR SES RÉSIDENTS ET LES CITOYENS D'OUTREMONT LE 9 JUIN 2013 DE 14 H À 16 H, SOUS LE CHAPITEAU AMÉNAGÉ AU PARC BEAUBIEN

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER la tenue d'un concert de musique classique gratuit organisé par le Château Vincent-d'Indy, résidence pour personnes âgées, qui aura lieu le 9 juin 2013 de 14 h à 16 h sous le chapiteau aménagé au parc Beaubien.

Un débat s'engage.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Louis Moffatt, Ana Nunes, Marie Potvin

VOTE CONTRE: Céline Forget

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

70.03 1133278002

CA13 16 0175.1

AUTORISER UNE DÉPENSE DE 150 000 \$, DONT 100 000 \$ POUR L'ACHAT D'ASPHALTE CHEZ BAU VAL (ENTENTE 847259) À MÊME LE SURPLUS LIBRE AFIN DE PERMETTRE LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE REVÊTEMENT MINCE DANS DIVERSES RUES DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER une dépense de 150 000 \$, dont 100 000\$ pour l'achat d'asphalte chez Bau Val CMM (entente 847259), à même le surplus libre, afin de permettre la réalisation de travaux de revêtement mince dans diverses rues de l'arrondissement d'Outremont;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.04

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse déclare la séance levée à 21h18.

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Me Marie-France Paquet
Secrétaire de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 juin 2013.